

(1)

(N° 138)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 30 MAI 1860.

Crédit supplémentaire de 1,000,000 de francs au Département
de la Justice.

EXPOSÉ DES MOTIFS.

MESSIEURS,

Conformément à la loi du 5 juin 1859 (*Moniteur*, n° 156), allouant au Département de la Justice un crédit de 1 million de francs, pour couvrir les dépenses résultant de la fabrication, dans les prisons, de produits pour l'exportation, en 1859, j'ai l'honneur de soumettre à la Législature le compte-rendu par la commission des prisons à Anvers des opérations dudit exercice.

Ce compte se résume comme il suit :

Valeur en magasin au 1^{er} janvier fr. 667,428 47

Dépenses.

Achat de matières premières indigènes. . fr.	591,184 94
Achat de matières premières étrangères . .	199,021 85
Frais de crémage et de blanchiment des fils .	52,576 05
Gratifications aux détenus	75,633 26
Salaires aux surveillants libres	5,661 15
Frais de calandrage et d'apprêt des toiles . .	5,790 »
Id. d'emballage.	13,816 25
Id. généraux de fabrication	11,789 96
Id. de transport.	6,616 02
Achat d'objets divers pour chaussures . . .	11,715 48
Frais divers	1,568 95

775,375 87

Fr. 1,442,802 54

Montant des ventes.	978,467 25
Toiles employées pour le service des prisons	1,318 45
Valeur en magasin au 31 décembre	544,356 60
Total du crédit. . . . fr.	1,524,121 96
Total du débit	1,442,802 54
Bénéfice de l'année. . . . fr.	81,319 62

En réunissant ces données aux résultats des années précédentes, l'ensemble de l'entreprise se présente de la manière suivante :

Dépenses.

1848 et 1849 fr.	1,567,872 96
1850	968,669 32
1851	147,607 17
1852	155,595 48
1853	684,375 05
1854	699,191 72
1855	1,215,994 01
1856	987,611 45
1857	1,223,140 36
1858	850,516 05
1859	775,375 87
Total des dépenses fr.	9,255,747 42

Cette somme se divise :

En achat de matières premières indigènes pour fr.	3,193,691 99
En achat de matières premières étrangères	4,025,013 09
En droits d'entrée sur les fils étrangers reçus jusqu'à la mise en vigueur de l'arrêté royal du 30 avril 1849	111,665 98
En frais de crémage et de blanchiment des fils	476,675 19
En gratifications aux détenus.	654,775 63
En salaires aux surveillants libres	58,957 04
En salaires aux tisserands libres	240,796 60
En frais de calandrage et d'apprêt des toiles.	58,544 59
En frais d'emballage	114,388 05
En frais généraux de fabrication	144,055 99
En frais de transport	81,308 01
En achat d'objets divers pour chaussures	56,275 74
En frais divers	59,605 52
Total. fr.	9,255,747 42

Les ventes s'élèvent :

Pour 1848	fr.	29,391 05
— 1849		605,801 94
— 1850		755,819 09
— 1851		588,564 68
— 1852		600,120 45
— 1853		751,645 90
— 1854		885,165 65
— 1855		939,855 25
— 1856		1,137,520 58
— 1857		1,067,817 14
— 1858		1,011,572 54
— 1859		978,467 25
Total		fr. 9,149,515 24

Toiles employées pour le service des prisons et fournies aux écoles de réforme de Ruysselede		158,500 57
Droits d'entrée sur les fils étrangers		111,665 98
Déchets de fils et de toiles vendus à l'intervention de l'administration des domaines		6,651 97
Valeur en magasin au 31 décembre 1859		544,556 60
Total général du crédit		fr. 9,970,450 56
Total général du débit		fr. 9,235,747 42
Total des bénéfices au 31 décembre 1859		fr. 734,702 94

Les sommes à recevoir se composent comme il suit, à la date du 1^{er} janvier dernier :

a. Fr. 287,656-47 à encaisser dans le cours du premier trimestre, dont fr. 172,866-57 en effets acceptés en portefeuille.

b. Fr. 205,832-12 à encaisser pendant le deuxième trimestre.

Des données qui précèdent il résulte :

1^o Que les achats des fils indigènes ont été de nouveau plus importants en 1859 que les achats des fils étrangers. Les filatures du pays ont fourni pour une somme de fr. 591,184-94, tandis que les filatures anglaises n'ont livré que pour une somme de fr. 199,021-83 ; différence à l'avantage de la production indigène de fr. 192,163-11 ;

2^o Que la valeur des objets en magasin au 31 décembre 1859 est moins élevée qu'au 31 décembre 1858 de fr. 125,091-87. Le peu de toiles et d'objets de chaussure étant vendus et n'attendant que l'époque fixée pour l'expédition, la situation de l'inventaire de fin d'exercice est donc des plus favorables ;

3^o Que le montant des ventes de toiles est de nouveau moins élevé en 1859

qu'en 1838 par suite d'une diminution dans la production résultant d'un nombre moins grand de travailleurs;

4° Que comparativement aux années antérieures, les bénéfices de 1859 dépassent ceux qui ont été obtenus en 1858 et même la moyenne annuelle de 1848 à 1857;

5° Qu'en 1859, les retours au Trésor dépassent de nouveau les sommes dépensées. La différence de ce chef est de fr. 71,529-82.

En envisageant la situation au point de vue général et en remontant à l'origine des opérations, on trouve que l'on a versé une somme de fr. 241,114-55, dépassant le chiffre total des dépenses. Donc, en admettant l'hypothèse d'une perte de toutes les créances, le Trésor ne serait pas encore à découvert, car il possède déjà au delà de ce qu'il a dépensé. Mais l'état réel des choses est loin de cette hypothèse. Ainsi la majeure partie des sommes à recevoir au 31 décembre est encaissée, et aucune perte n'est à prévoir sur le restant à recouvrer.

Comme les années antérieures, la commission a reçu en 1859 beaucoup plus de demandes de toiles qu'elle n'a pu en accepter; une production double et triple même se placerait aisément, car ses produits continuent à jouir du meilleur accueil sur les marchés étrangers.

Les comptes d'importation des fils étrangers en franchise de droits, sont tous apurés.

La confection des objets de chaussure pour l'exportation a continué d'avoir lieu dans la limite des moyens de production. Ce travail, d'une grande utilité pour les détenus, est organisé sur un pied régulier et définitif.

La commission des prisons estime que pour pouvoir continuer ses opérations pendant l'année courante un nouveau crédit d'un million de francs lui est nécessaire.

Je crois ne pas pouvoir clore cet exposé sans reproduire quelques réflexions de M. le Gouverneur de la province d'Anvers sur les travaux de la commission des prisons, dont il a la présidence et qui résumant avec une incontestable vérité, les services éminents rendus par ce collège à la chose publique.

« Je rappellerai, dit M. le Gouverneur, que lorsqu'on a commencé, à la maison
 » de correction de Saint-Bernard, la fabrication de toiles pour l'exportation,
 » l'industrie linière était aux abois, et qu'elle se trouve aujourd'hui dans une
 » position florissante. Dans plusieurs circonstances il a été reconnu que c'est
 » grâce à l'élan donné par l'administration des prisons qu'une transformation
 » quasi complète s'est opérée dans cette industrie. En effet, c'est par le travail
 » répandu dans les Flandres qu'un grand nombre de tisserands sont revenus à
 » des habitudes laborieuses, que les secours en argent ont pu être atténués, que
 » l'usage de la navette volante a été généralisé et qu'une fabrication plus uni-
 » forme et plus régulière a été adoptée.

• « En 1848 et 1849 les ressources des bureaux de bienfaisance d'un grand
 » nombre de communes étaient épuisées et le Gouvernement dut leur accorder
 » des subsides considérables. Les ouvriers tisserands étaient sans ouvrage; et
 » ceux qui en obtenaient ne recevaient pour rémunération qu'un salaire insuffi-
 » sant, et encore les obligeait-on d'accepter en paiement des objets de consom-
 » mation et autres dont ils n'avaient souvent aucun besoin.

» La commission des prisons a débuté par imposer comme condition absolue
» du travail qu'elle distribuait dans les Flandres, le paiement intégral du salaire
» en espèces ; et, par une surveillance incessante de sa part, elle s'est assurée de
» l'exécution de cette condition. Il en est résulté pour les ouvriers l'obtention
» d'un salaire uniforme.

» Les comités liniers ne cherchant à occuper que des ouvriers à charge des
» bureaux de bienfaisance pour la plupart non-valides, se trouvaient dans l'im-
» possibilité d'obtenir de bons produits. En plaçant ces produits l'administration
» s'exposait à faire de grandes pertes et à porter atteinte à la réputation de nos
» fabricats sur les marchés transatlantiques. C'est dans ces circonstances qu'in-
» tervint la commission des prisons ; grâce à ses efforts et aux réformes qu'elle
» introduisit, d'heureux résultats furent obtenus.

» A cette époque aussi les ouvriers tisserands nourrissaient d'injustes préjugés
» contre l'emploi des fils mécaniques et contre l'usage de la navette volante.
» Aujourd'hui ces préjugés ont disparu ; et en acceptant le progrès fait dans la
» fabrication de la matière première et les perfectionnements réalisés dans les
» appareils de travail, ils sont parvenus à augmenter la production et à obtenir
» un salaire rémunérateur.

» Par suite de la grande quantité de fils et toiles qui ont circulé dans les
» Flandres pour compte de l'administration des prisons, les fabricants ont été
» amenés à imiter la fabrication de ces toiles. Cette circonstance a eu pour résul-
» tat de faire obtenir à l'industrie privée des ordres de fournitures. Ces ordres
» ont été si importants que, pour y satisfaire, les ouvriers ont fait parfois
» défaut.

» L'impulsion donnée, l'administration des prisons a successivement abandonné
» le tissage par des ouvriers libres ; ceux-ci sont occupés depuis par des fabri-
» cants particuliers ; le travail est abondant, et ils jouissent d'un certain bien-
» être.

» La réputation acquise sur les marchés transatlantiques par les toiles des
» prisons réagit favorablement sur la fabrication privée. Les consommateurs
» étrangers ont apprécié la bonne qualité de ces toiles et ne les connaissant que
» comme produits belges, ont ainsi donné une certaine préférence à nos tissus
» indigènes en général.

» Les documents statistiques de la douane établissent que depuis 1848 la
» valeur des toiles belges exportées vers les marchés transatlantiques a été con-
» stamment en progressant, tandis que les expéditions vers d'autres destinations
» ont diminué d'année en année. Il est à remarquer aussi que l'administration
» des prisons, en provoquant l'admission en franchise de droits des fils étrangers
» conformément à l'art. 40 de la loi de 1846, a mis les fabricants à même de
» lutter avec la concurrence étrangère. Aussi, cette mesure des plus favorables
» au développement de l'industrie linière, a-t-elle reçu depuis 1849 une large
» application.

» Par l'exposé sommaire qui précède, on voit que l'administration des prisons,
» tout en secondant l'industrie du pays, a pu, à l'aide des travaux entrepris par
» la commission des prisons, occuper les détenus d'une manière permanente et
» assurer aux libérés des moyens certains d'existence.

» En se plaçant maintenant à un autre point de vue, il est à remarquer que le
 » travail des prisonniers à la maison de Saint-Bernard, ne produisait pour béné-
 » fice avant 1848, que 22,000 francs en moyenne par an; que les dépenses de
 » toute nature étaient supportées par le pays, tandis que, depuis, les bénéfices
 » ont été en moyenne de 67,000 francs par an et les dépenses en général suppor-
 » tées par les consommateurs étrangers, lesquels ont payé, en outre, les bénéfices
 » résultant de la fabrication. Il y a donc une notable différence entre le système
 » de travail pour la consommation intérieure et celui qui est destiné à l'exporta-
 » tion. Dans le premier, c'est le pays qui supporte toutes les charges sans béné-
 » fice, dans le second, au contraire, c'est l'étranger qui paie toutes les dépenses
 » et les bénéfices, restent acquis au Trésor.

» Pour la démonstration de cette proposition, il suffit de rappeler que pour le
 » travail de la consommation intérieure, c'est le pays qui avance les fonds et
 » achète les produits fabriqués, tandis que pour le travail pour l'exportation,
 » l'avance de fonds faite par le Trésor lui est remboursée avec les bénéfices de la
 » fabrication. Dans ce dernier système, le Gouvernement fait sans contredit une
 » excellente affaire, tout en favorisant l'industrie privée et en développant le tra-
 » vail dans les prisons. Sur une dépense déjà faite de 9 millions, 4 millions seule-
 » ment ont été payés à l'étranger, et 5 millions venant de l'étranger sont restés
 » en Belgique.

» D'autre part, il est à remarquer qu'en 1847, l'industrie linière était tellement
 » en décadence que le Gouvernement eut été forcé d'abandonner le tissage dans
 » les prisons; s'il a pu y être maintenu, ce n'est qu'à l'aide du travail pour
 » l'exportation.

» Ces motifs ont déterminé l'administration à étendre ce travail à la prison de
 » Vilvorde, et à l'introduire à la maison centrale cellulaire de Louvain, dès que
 » cet établissement pourra être occupé.

» Les résultats annuels des opérations de la commission des prisons, consignés
 » dans ses rapports, démontrent que ce collège a su se créer, tant par la bonne
 » qualité de ses produits que par ses relations extérieures, une position extrême-
 » ment avantageuse. Loin d'avoir à redouter un défaut d'écoulement de ses
 » fabricats, il lui arrive au contraire des ordres de fournitures qui dépassent de
 » beaucoup ses moyens de production. »

Ce fait très-significatif joint aux considérations qui précèdent, prouvent que la
 commission des prisons à Anvers, s'acquitte d'une manière digne des plus grands
 éloges, de la tâche difficile et importante que lui a confiée le Gouvernement.

En conséquence de cet exposé, j'ai l'honneur de soumettre à la Chambre le
 projet de loi ci-joint.

Le Ministre de la Justice,

VICTOR TESCH.

PROJET DE LOI.

eopold,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, salut.

Sur la proposition de Nos Ministres de la Justice et des Finances,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Notre Ministre des Finances présentera, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, le projet de loi dont la teneur suit :

ARTICLE PREMIER.

Il est ouvert au Département de la Justice un crédit supplémentaire d'un million de francs, à titre d'avance, pour l'exercice courant.

Cette somme sera ajoutée à celle qui est portée à l'art. 58, chap. X, du budget du Département de la Justice, pour l'exercice 1860.

ART. 2.

Ce crédit sera affecté à poursuivre, dans les prisons, le travail pour l'exportation.

ART. 3.

Une somme d'un million de francs sera portée au budget des voies et moyens pour 1860.

ART. 4.

Il sera rendu compte des opérations aux Chambres législatives dans la session 1860-1861.

Donné à Laeken, le 29 mai 1860.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

Le Ministre de la Justice,

VICTOR TESCH.

MAISON DE CORRECTION DE SAINT-BERNARD.

FABRICATION DE TOILES POUR L'EXPORTATION.

SERVICE DES TRAVAUX.

EXERCICE 1889.

Extrait de l'inventaire général des matières premières, objets fabriqués et confectionnés, existant en magasin, au 31 décembre de l'exercice précité.

DÉNOMINATIONS.	UNITÉ.	QUANTITÉ.	VALEUR.	
			PRIX.	MONTANT.
MATIÈRES PREMIÈRES.				
Fil de lin écreu, n° 16	Kilogr.	3,414 »	2 05 06	6,932 46 84
— — 20	—	1,923 »	Divers.	3,688 77 64
— — 16 mixté de jute.	—	108 »	Divers.	179 63 »
— d'étoupe écreu, 5	—	387 »	1 43 »	561 15 »
— — 6	—	289 »	1 50 »	375 70 »
— — 7	—	4,519 20	1 14 58	5,178 09 94
— — 10	—	1,693 »	1 23 02	2,082 72 86
— — 14	—	3,862 60	Divers.	6,101 76 60
— — 16	—	7,610 40	1 67 90	12,777 86 16
— — 18	—	150 »	1 87 87	244 23 10
— — 20	—	80 »	Divers.	187 74 20
— — 25	—	1,856 »	2 10 45	5,865 86 20
— de jute	—	1,684 25	» 59 06	994 71 81
— de lin écreu, n° 18	—	270 »	1 98 78	536 70 60
— de Renaix, 14	—	10 »	1 27 »	12 70 »
— — pour trame.	—	40 »	» 33 »	14 » »
— de lin trempé, n° 14	—	64 »	1 99 57	127 72 48
— d'étoupe trempé, 16	—	117 80	Divers.	206 69 60

DÉNOMINATIONS.	UNITÉ.	QUANTITÉ.	VALEUR.	
			PRIX.	MONTANT.
Fil de lin débouilli, 16	Kilogr.	84 90	2 03 42	172 70 56
— — 20	—	469 »	2 24 94	1,054 96 86
— de lin de diverses couleurs	—	260 85	4 62 06	1,203 28 53
— de lin cremé, n° 14	—	573 80	2 20 79	823 51 50
— — 16	—	23,226 10	2 30 17	53,439 51 43
— — 18	—	839 23	2 53 83	2,009 18 43
— — 20	—	82 50	Divers.	242 19 10
— d'étoupe cremé, 7	—	394 »	1 31 13	397 35 10
— — 8	—	1,043 »	Divers.	1,666 32 34
— — 14	—	3,140 »	—	9,371 53 52
— — 16	—	49,808 50	1 97 43	98,531 86 41
— — 18	—	»	» » »	» » »
— de lin cremé X ^a , 14	—	754 10	2 14 63	1,373 59 38
— — 16	—	331 60	2 21 07	733 06 81
— d'étoupe — 18	—	68 20	2 14 94	146 38 91
— — — 8	—	110 »	1 73 43	190 77 50
— — — 14	—	36 40	Divers.	76 48 42
— de lin blanchi, 14	—	16 »	2 40 98	58 33 68
— — 16	—	2,743 10	2 76 97	7,397 36 41
— — 20	—	92 »	Divers.	297 49 38
— d'étoupe blanchi, 12	—	786 »	—	1,317 52 37
— — 14	—	20 50	1 97 92	40 37 36
— — 16	—	31,943 99	2 30 26	73,334 23 13
— — 18	—	7,734 »	2 43 82	19,060 38 28
— — 20	—	119 60	3 47 14	413 17 94
— d'étoupe débouilli, 23 assorti	—	482 40	2 44 93	1,181 65 38
— — trempé, 16 —	—	26 60	1 46 63	39 » 36
— — cremé, 5 —	—	35 »	1 40 90	46 49 70
— — — 7 —	—	614 »	1 30 24	922 47 36
— — — 8 —	—	223 10	1 36 38	348 38 38
— — — 14 —	—	2,138 73	Divers.	5,903 60 33
— — — 16 —	—	27,423 33	1 93 »	34,299 18 34
— — — 18 —	—	430 »	2 24 11	1,073 72 30
— — — 14 — X ^a	—	179 »	2 13 31	336 29 99
— de lin — 16 — X ^a	—	130 13	2 14 26	333 98 94
— d'étoupe — 16 — X ^a	—	167 10	1 97 40	329 33 34
— — — 10 — X ^a	—	37 »	1 66 82	61 72 34

DÉNOMINATIONS.	UNITÉ.	QUANTITÉ.	VALEUR.	
			PAIX.	MONTANT.
Fil d'étoupe blanchi, 8 assorti	Kilogr.	346 20	1 64 .	895 76 80
— — — 12 —	—	102 20	1 96 04	200 53 29
— — — 16 —	—	11,358 50	2 50 27	26,109 16 59
— — — 18 —	—	539 .	2 46 54	1,528 85 06
— — — 20 —	—	51 "	3 47 36	177 25 36
Chânes de 500-103.	—	420 60	1 20 50	505 98 18
— 500-103.	—	21 60	1 20 81	26 09 50
— 800- 70 fil de lin crémé, n° 16	—	129 20	2 25 62	288 91 70
— 1000- 70 — blanchi, 16	—	7,553 70	Divers.	20,514 21 83
— 1160- 70 — crémé, 16	—	45 20	2 24 10	96 81 12
— 1160- 70 — — 16	—	626 70	2 27 50	1,423 74 23
— 1160- 70 — — 14	—	17 40	2 23 56	58 89 94
— 1550- 70 — débouilli, 25	—	58 20	Divers.	161 71 77
— 1400-100 — crémé, 16	—	90 40	2 23 53	202 08 92
— 1460-100 — — 16	—	9 80	2 18 05	21 36 69
— 1560-103 — — 16	—	14,605 "	2 50 01	53,888 36 05
— 1640- 75 — — 16	—	508 10	2 12 40	1,079 66 17
— 1700- 70 — — 16	—	612 50	Divers.	1,570 28 97
— 1700- 70 — — 16 X ^a	—	77 80	—	169 58 65
— 1760-103 — — 16	—	4,636 "	2 25 52	10,535 11 62
— 1760-103 fil d'étoupe crémé, 18	—	2,531 70	2 20 96	5,132 12 45
— 1030- 80 fil de lin crémé, 16 X ^a	—	15 50	2 14 64	28 34 71
— 1000- 70 fil d'étoupe blanchi, 18	—	2,627 50	2 47 58	6,504 66 95
— 1000- 70 fil de lin crémé, 16	—	97 50	2 25 53	217 76 62
— 1000- 70 fil d'étoupe crémé, 16	—	6 70	2 05 47	15 63 25
OBJETS FABRIQUÉS.				
500-103 toile à sac	Mètres.	10,631 50	Divers.	5,694 02 88
800- 70 — écrue	—	235 .	—	114 49 64
1,000- 70 étoupe × lin 16.	—	1,642 50	" 55 22	874 15 83
1,000- 70 — 18 × — 16.	—	1,331 .	" 52 94	715 21 94
1,160- 70 — 12 × — 16.	—	90 50	" 50 69	43 87 44
1,160- 70 — 14 × — 16.	—	8,467 55	" 54 18	4,537 71 86
1,400-100 — × — 16.	—	825 "	" 65 91	345 75 75
1,660-103 — × — 16.	—	22,168 50	" 74 73	16,370 95 57
1,360-103 — 16 × ét. 18.	—	232 50	" 71 68	166 65 60

DÉNOMINATIONS.	UNITÉ.	QUANTITÉ.	VALEUR.	
			PIRIX.	MONTANT.
1,560-108 étoupe × lin 16 blanchi	Mètres.	1,182 »	» 37 08	674 68 56
1,760-108 — × — 16.	—	5,994 »	» 79 06	4,738 88 64
1,760-108 — 16 × ét. 18.	—	7,980 »	» 77 50	6,143 33 »
1,700- 70 lin 28 × lin 20 débouilli.	—	66 50	» 72 51	48 21 91
900- 65 ½ étoupe × — 16.	—	149 »	» 43 65	68 01 83
1,000- 70 — 16 × ét. 18.	—	7,205 60	» 48 77	3,515 19 57
Toiles pour modèles	—	»	»	1,548 46 »
OBJETS CONFECTIONNÉS.				
Bottes pour l'exportation.	Paires.	250 »	10 60 40	2,631 » »
Bottines —	—	112 »	4 92 »	531 04 »
Souliers vernis —	—	1 »	Pour	10 » »
DIVERS OBJETS.				
Sel de soude	Kilogr.	1,566 50	» 53 »	516 94 30
Soude caustique.	—	363 50	Divers.	151 17 »
Acide sulfurique.	—	1,865 »	» 15 17	257 41 05
Chlorure de chaux.	—	25,280 »	» 10 50	2,444 40 »
Avoine.	—	984 »	Divers.	209 64 »
Bandes à couronne	Pièces.	707 »	» 09 »	65 63 »
Bandes ovales.	—	741 »	» 15 »	111 15 »
Bandes à garantizados	—	722 »	» 09 »	64 98 »
Farine de sarrasin.	Kilogr.	100 »	» 54 »	54 » »
Amidon	—	1 »	» 36 »	» 36 »
Résine pure.	—	120 »	» 17 »	20 40 »
Paille de froment	—	840 »	» 03 60	47 04 »
Fil jaune à piquer pour l'exportation.	—	10 50	11 61 »	119 58 50
Tirants pour bottes —	Mètres.	630 »	» 06 »	39 » »
Clous d'épingles.	Kilogr.	25 89	» 48 10	12 45 51
Cuir de semelles pour exportation	—	15 50	5 80 »	58 90 »
Cuir de veau ciré —	—	72 50	6 89 »	499 32 50
Tiges de bottes —	Pièces.	4 »	5 15 »	20 60 »
Cuir de vache lissé —	Kilogr.	171 »	5 64 »	622 44 »
TOTAL.			FR.	544,356 59 84

Saint-Bernard, le 5 avril 1860.

Le Directeur,

RAMAECKERS.

Pour copie conforme :

*Le Secrétaire de la commission administrative
des prisons, à Anvers,*

DEMAZIÈRE.

(13)

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES PRISONS A ANVERS.



TRAVAIL POUR L'EXPORTATION.

—————
EXERCICE 1859.
—————

COMPTÉ DÉTAILLÉ DES ACHATS ET DÉPENSES FAITS PENDANT LE
SUSDIT EXERCICE.

Frais de crépage.	Frais de blanchiment.	Frais généraux de tissage.	Frais de calandrage.	Frais divers pour les objets de chaussure.	Frais d'emballage.	Frais de transport de fils et de toiles.	Frais de route et de séjour, ports de lectures.	Frais de chargement et de déchargement de toiles.	Frais généraux.	Perrure des chevaux de la cantine.	Salaires du surveillant Craheek.	Timbres et courrage de traites.	Divers.	TOTAL.
»	»	»	»	»	»	»	38 40	174 67	»	»	93 »	27 50	»	333 57
»	»	»	»	»	»	194 04	»	»	»	»	»	»	»	194 04
»	»	»	»	»	»	72 56	»	»	»	»	»	»	»	72 56
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1,428 20
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2,844 24
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1,662 64
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2,602 39
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4,125 14
»	»	»	»	»	»	»	45 90	93 44	»	»	90 »	52 50	»	281 64
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4,302 78
»	»	»	»	»	»	273 70	»	»	»	»	»	»	»	273 79
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	816 »
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3,207 20
»	»	»	»	»	»	73 50	10 30	»	»	»	»	»	»	83 80
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1,050 84
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3,200 57
»	»	»	»	»	»	91 31	»	»	»	»	»	»	»	91 31
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4,320 06
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	306 43
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5,995 01
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	63,867 »
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1,422 11
»	»	»	»	»	»	»	26 »	153 20	»	»	93 »	23 50	»	295 70
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2,298 46
»	»	»	»	»	»	138 55	»	»	»	»	»	»	»	138 55
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2,713 27
»	»	»	»	»	»	44 20	»	»	»	»	»	»	»	44 20
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3,163 03
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	77 50
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1,164 02
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	55,738 85

N° DU JOURNAL.	Fils divers.	Sel de soude.	Chlore de chaux.	Acide sulfurique.	Farine de sarrasin.	Cuirs.	Amidon.	Bois de Canada.	Avoine.	Graisse de mouton.	Poin et paille.	Estampille en bois.	Clous d'épingles.	Salaires payés aux		
														détenus de Saint-Bernard.	détenus des autres prisons.	surveillans libres de Saint-Bernard.
324	"	"	1,783 73	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
325	"	2,805 28	22 20	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
326	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	80 72	"
328	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4,017 03	"	"
330	59,157 "	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
346	"	"	"	"	"	"	"	"	"	71 06	"	"	"	"	"	"
347	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	10 "	"	"	"	"	"
356	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
357	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	28 70	"	"	"	"
358	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	77 87	"
359	"	"	2,905 34	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
360	"	"	2,846 02	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
361	"	"	"	"	224 "	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
365	"	"	"	"	"	"	"	1,656 01	"	"	"	"	"	"	"	"
366	38,421 21	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
367	"	"	"	"	"	2,488 15	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
368	"	"	"	"	392 "	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
389	20,603 93	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
370	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	3,975 21	"	"	"
390	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
391	"	"	1,410 78	314 55	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
392	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
393	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
394	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	19 40	"	"	"	"
395	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
396	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	98 53	"
397	"	"	"	"	"	"	"	"	"	11 95	"	"	"	"	"	"
398	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,050 84
399	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
400	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
401	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	3,488 03	"	"	"

Frais de créamage.	Frais de blanchiment.	Frais généraux de tissage.	Frais de calandrage.	Frais divers pour les objets de chaussure.	Frais d'emballage.	Frais de transport de fils et de toiles.	Frais de route et de séjour, ports de lettres.	Frais de chargement et de déchargement de toiles.	Frais généraux.	Ferrure des chevaux de la calandre.	Salaires du surveillant Grabeels.	Timbres et courtage de traites.	Divers.	TOTAL.
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1,783 73
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2,627 57
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	80 72
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4,017 03
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	59,157 »
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	71 96
»	»	»	»	»	»	»	44 80	159 17	»	»	90 »	55 50	»	359 47
»	»	»	»	»	»	147 66	»	»	»	»	»	»	»	147 66
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	26 70
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	77 87
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2,905 34
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2,816 02
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	228 »
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1,656 01
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	38,421 21
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2,458 15
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	392 »
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	20,603 93
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3,975 21
»	»	»	»	»	»	»	46 50	137 76	»	»	93 »	45 »	»	322 26
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1,725 33
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	45 43	»	»	»	45 43
»	»	»	»	»	»	900 95	»	»	»	»	»	»	»	900 95
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	19 40
»	»	»	»	»	»	146 90	»	»	»	»	»	»	»	146 99
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	98 53
»	»	»	»	»	»	12 72	28 80	»	»	»	»	»	»	53 47
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1,050 84
»	»	»	»	»	»	»	33 »	»	»	»	»	»	»	33 »
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1,029 43	»	1,029 43
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3,488 03

N° DU JOURNAL.	Salaires payés aux		
	détenus de Saint-Bernard.	détenus des autres prisons.	surveillants libres de Saint-Bernard.
402	"	"	"
403	"	184 93	"
405	"	"	"
406	"	"	"
407	"	"	"
408	"	"	"
409	"	"	"
410	"	"	"
411	"	"	"
Taux.	590,206 77	8,816 81	37,377 08
			1,898 75
			2,720 "
			11,530 06
			50 76
			12,301 74
			1,177 88
			77 50
			83 91
			10 "
			48 10
			52,379 38
			23,253 85
			4,566 15

Frais de créantage.	Frais de blanchiment.	Frais généraux de tissage.	Frais de calandrage.	Frais divers pour les objets de clausure.	Frais d'emballage.	Frais de transport de fils et de toiles.	Frais de route et de séjour, ports de lettres.	Frais de chargement et de déchargement de toiles.	Frais généraux.	Ferrure des chevaux de la calandre.	Salaires de surveillant Crabeels.	Timbres et courtage de traites.	Divers.	TOTAL.
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4,162 44
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	184 93
2,065 98	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2,085 98
"	2,372 43	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2,372 43
"	"	5,017 57	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	5,017 57
"	"	"	"	"	"	"	"	"	6,141 89	"	"	"	"	6,141 99
"	"	"	"	165 42	"	"	"	"	"	"	"	"	"	165 42
"	"	"	1,702 02	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,702 02
"	"	"	"	"	1,376 41	"	"	"	"	"	"	"	"	1,376 41
2,085 98	2,372 43	5,017 57	1,702 02	165 42	1,376 41	4,804 61	532 90	1,811 41	6,141 99	45 43	1,095 "	1,528 93	40 "	775,373 87

Anvers, le 18 avril 1860.

Le Vice-Président,

J. VANDE WIEL.

Par ordonnance :

Le Secrétaire,

DEMAZIÈRE.

(24)

(25)

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES PRISONS A ANVERS.



TRAVAIL POUR L'EXPORTATION

EXERCICE 1859.

EXTRAIT DES COMPTES DE VENTES ET DE CHARGES

DATES.	DÉSIGNATION.	MONTANT DES SOMMES		TOTAL.
		Encaissées.	A encaisser au 31 décembre 1859.	
1859.				
15 janvier . . .	Vente à B de 736 pièces toiles diverses	25,615 98	»	25,615 98
17 —	— G 337 paires de souliers.	2,059 13	»	2,059 13
29 —	— I 180 pièces Russias.	5,154 20	»	5,154 20
29 —	— C 61 — Dowlas.	4,084 12	»	4,084 12
9 février . . .	— A 288 — Dowlas.	9,196 62	»	9,196 62
9 —	— B 736 — toiles diverses	23,916 99	»	23,916 99
9 —	— D 60 — Dowlas.	1,989 95	»	1,989 95
9 —	— F 502 — toiles diverses	8,818 »	»	8,818 »
9 —	— H 300 — Dowlas.	9,039 63	»	9,039 63
9 —	— » 1 paire de bottes	10 60	»	10 60
16 —	— G 223 paires de souliers.	1,242 30	»	1,242 30
17 —	— A 760 pièces Russias.	20,986 73	»	20,986 73
2 mars.	— D 320 — Russias.	9,535 63	»	9,535 63
2 —	— C 97 — Dowlas.	6,477 73	»	6,477 73
2 —	— A 976 — toiles diverses	29,067 03	»	29,067 03
2 —	— E 200 — Ravensdouck.	3,865 73	»	3,865 73
17 —	— E 320 — toiles diverses	7,734 59	»	7,734 59
24 —	— B 1,512 — toiles diverses	46,091 26	»	46,091 26
24 —	— D 290 — Russias.	8,486 17	»	8,486 17
24 —	— I 180 — Russias.	5,074 33	»	5,074 33
24 —	— C 97 — Dowlas.	6,477 73	»	6,477 73
3 avril.	— A 336 — Dowlas.	10,842 34	»	10,842 34
5 —	— G 568 paires de souliers.	»	2,048 79	2,048 79
16 —	— H 500 pièces Dowlas.	9,209 63	»	9,209 63
18 —	— E 100 — Ravensdouck.	1,931 14	»	1,931 14
4 mai.	— E 100 — Ravensdouck.	1,931 14	»	1,931 14
7 —	— B 952 — toiles diverses	50,454 99	»	50,454 99
9 —	— I 180 — Russias.	5,108 32	»	5,108 32
10 —	— D 320 — Russias.	9,476 30	»	9,476 30
12 —	— A 288 — Dowlas.	9,293 04	»	9,293 04
16 —	— A 1,440 — Russias.	40,403 37	»	40,403 37
26 —	— G 311 paires de souliers.	»	2,848 03	2,848 03
26 —	— H 600 pièces Dowlas.	18,419 24	»	18,419 24
24 juin	— B 680 — toiles diverses	»	22,216 33	22,216 33
24 —	— A 200 — Russias.	5,327 76	»	5,327 76
25 —	— G 240 — Dowlas.	8,030 »	»	8,030 »
13 juillet . . .	— E 120 — Dowlas.	»	4,022 51	4,022 51

DATES.	DÉSIGNATION.	TOTAL.
1859.		
18 février . .	Versé au Trésor pour ventes faites en 1858 fr. 100,000 »	
19 avril . . .	— — 1858 100,000 »	
12 mai . . .	— — 1858 100,000 »	
11 juin . . .	— — 1858 100,000 »	
16 septembre.	— — 1858 83,698 79	
27 septembre.	— — 1859 100,000 »	
14 octobre . .	— — 1859 100,000 »	
30 décembre.	— — 1859 284,978 64	
	Total des sommes versées au Trésor.	968,677 45
	Restait à encaisser au 31 décembre 1859.	495,488 59
	Toiles et autres objets cédés aux prisons en 1859.	1,318 15
	A reporter.	1,463,484 15

DATES.	DÉSIGNATION.	MONTANT DES SOMMES		TOTAL.
		Encaissées.	A encaisser au 31 décembre 1859	
1859.				
15 juillet . . .	Ventes à A de 200 pièces Russias	»	5,527 88	5,527 88
19 — . . .	— E 200 — Ravensdouck.	»	5,862 46	5,862 46
19 — . . .	— I 500 — Russias.	8,759 62	»	8,759 62
20 — . . .	— A 472 — toiles diverses	»	16,551 58	16,551 58
20 — . . .	— F 862 — Russias.	23,140 68	»	23,140 68
22 — . . .	— C 97 — Dowlas.	»	6,463 55	6,463 55
26 — . . .	— I 168 — Dowlas.	5,526 21	»	5,526 21
26 — . . .	— D 100 — Russias.	5,043 89	»	5,043 89
4 août . . .	— E 23 — toile à sac	»	684 76	684 76
10 — . . .	— F 261 — Russias	7,808 10	»	7,808 10
10 — . . .	— A 416 — toiles diverses	»	13,463 59	13,463 59
10 — . . .	— E 120 — Dowlas.	»	4,013 86	4,013 86
10 — . . .	— H 480 — Dowlas.	»	16,033 58	16,033 58
18 — . . .	— C 192 — Dowlas.	»	12,919 11	12,919 11
26 — . . .	— I 150 — Russias.	4,568 91	»	4,568 91
26 — . . .	— C 1 — Dowlas.	»	68 54	68 54
26 — . . .	— I 192 — Dowlas.	6,513 60	»	6,513 60
26 — . . .	— A 200 — Russias.	»	5,527 88	5,527 88
26 — . . .	— F 241 — Russias.	7,210 16	»	7,210 16
26 — . . .	— B 664 — toiles diverses.	»	21,166 70	21,166 70
26 — . . .	— D 560 — Russias.	10,949 76	»	10,949 76
29 — . . .	— A 480 — toiles diverses	»	19,730 54	19,730 54
29 — . . .	— B 664 — toiles diverses	»	21,118 97	21,118 97
2 septembre .	— G 567 paires de souliers.	»	2,043 50	2,043 50
8 — . . .	— G 240 pièces Dowlas.	»	8,027 69	8,027 69
8 — . . .	— II 240 — Dowlas.	8,027 69	»	8,027 69
13 — . . .	— C 96 — Dowlas.	»	6,439 69	6,439 69
21 — . . .	— C 1 — Dowlas.	»	68 55	68 55
21 — . . .	— D 280 — Russias.	8,517 20	»	8,517 20
21 — . . .	— A 688 — Toiles diverses.	»	21,639 91	21,639 91
5 octobre . . .	— I 168 — Dowlas	»	5,526 »	5,526 »
12 — . . .	— C 97 — Dowlas.	»	6,530 44	6,530 44
12 — . . .	— F 581 — Russias.	»	17,380 50	17,380 50
17 — . . .	— A 520 — Russias	»	14,861 96	14,861 96
29 — . . .	— II 240 — Dowlas.	»	7,878 89	7,878 89
29 — . . .	— E 100 — Ravensdouck.	»	1,931 14	1,931 14
5 novembre .	— B 1,365 — Toiles diverses.	»	44,440 79	44,440 79

DATES.	DÉSIGNATION.	TOTAL.
	Report.	1,465,484 15
	A reporter.	1,465,484 15

DATES.	DÉSIGNATION.	MONTANT DES SOMMES		TOTAL.	
		Eneissées.	A encaisser au 31 décembre 1859.		
1859.					
8 novembre .	— G 566 paires de souliers.	•	2,037 70	2,037 70	
8 —	— A 96 pièces Dowlas.	•	6,296 79	6,296 79	
8 —	— G 440 — toiles diverses	•	14,011 35	14,011 35	
12 —	— D 240 — Russias.	•	7,500 10	7,500 10	
25 —	— E 48 — Dowlas.	•	5,219 46	5,219 46	
28 —	— C 97 — Dowlas.	•	6,550 44	6,550 44	
30 —	— I 40 — Dowlas.	•	1,511 96	1,511 96	
30 —	— I 192 — Dowlas.	•	6,515 30	6,515 30	
6 décembre .	— A 520 — Russias.	•	15,050 »	15,050 »	
8 —	— D 20 — Dowlas.	•	656 »	656 »	
8 —	— H 240 — Russias	•	7,878 89	7,878 89	
8 —	— F 241 — Russias	•	7,209 88	7,209 88	
31 —	— A 96 — Dowlas.	•	6,296 79	6,296 79	
31 —	— F 260 — Russias.	•	7,778 74	7,778 74	
31 —	— G 194 — Dowlas.	•	12,994 90	12,994 90	
31 —	— B 1,368 — toiles diverses	•	44,557 25	44,557 25	
31 —	— H 240 — Dowlas.	•	7,878 89	7,878 89	
31 —	— D 240 — Russias.	•	7,500 58	7,500 58	
31 —	— D 260 — Russias.	•	7,908 77	7,908 77	
31 —	— G 752 paires de souliers.	•	4,074 »	4,074 »	
		Fr.	478,998 32	495,488 59	972,486 91
	Bénéfices réalisés sur la négociation des effets de commerce. . fr.		5,980 52	»	5,980 52
	Résultat des ventes en 1859. fr.		484,978 64	495,488 59	978,467 23
	Solde de compte de 1858 fr.		485,698 79	»	485,698 79
		Fr.	968,677 45	495,488 59	1,462,166 02
	Valeur des toiles et autres objets cédés aux prisons. fr.				1,318 15
		Fr.			1,463,484 15

(32)

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES PRISONS A ANVERS.

TRAVAIL POUR L'EXPORTATION:

EXERCICE 1859.

RÉSUMÉ GÉNÉRAL DES OPÉRATIONS PENDANT LE SUSDIT EXERCICE.

No D'ORDRE.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	MONTANT.	TOTAL.
1859.			
1	Montant de l'inventaire au 1 ^{er} janvier 1859. fr.		667,428 47
2	Achat de fils divers	390,206 77	
3	— de sel de soude	8,846 81	
4	— de chlorure de chaux.	57,577 08	
5	— d'acide sulfurique	1,895 75	
6	— de farine de sarrasin	2,720 "	
7	— de cuirs.	11,530 06	
8	— d'amidon	30 76	
9	— de bois de Canada	12,591 74	
10	— d'avoine.	1,177 88	
11	— de graisse de mouton.	77 50	
12	— de foin et paille	83 91	
13	— d'estampille en bois	10 "	
14	— de clous d'épingles.	48 10	
15	Salaires payés aux détenus de la prison de Saint-Bernard	52,379 38	
16	— — des autres prisons	25,255 88	
17	— aux surveillants libres de Saint-Bernard	4,566 15	
18	Frais de crémage.	2,085 98	
19	— de blanchiment.	2,572 45	
20	— généraux de tissage	3,017 37	
21	— de calandrage.	1,702 02	
22	— divers pour les objets de chaussure.	165 42	
23	— d'emballage.	1,576 41	
24	— de transport de fils et de toiles	4,804 61	
25	— de route et de séjour, ports de lettres, etc.	552 90	
26	— de chargement et de déchargement de toiles.	1,811 41	
27	— généraux.	6,141 99	
28	Ferrure des chevaux de la calandre	45 45	
29	Salaire du surveillant Craabeels	1,093 "	
30	Timbre et courtage de traites.	1,528 95	
31	Frais divers.	40 "	
			775,375 87
	BALANCE OU BÉNÉFICES		81,519 62
		Fr.	1,324,121 96

N° D'ORDRE.	DÉSIGNATION DES RECETTES.	MONTANT.	TOTAL.
1859.			
1	Montant des ventes faites en 1859. fr.	978,467 25	
2	Valeur des objets cédés aux prisons	1,318 15	979,785 56
3	Montant de l'inventaire au 31 décembre 1859		544,356 60
		Fr.	1,324,121 96

Anvers, le 18 avril 1860.

Par Ordonnance :

Le Secrétaire,
DEMAZIÈRE.

Le Vice-Président,

J. VANDE WIEL.